



Ref : CA2016/59

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2016**

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RENONCEMENT À L'APPLICATION  
DES RÈGLES DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR DES RECLASSEMENTS 2011  
PRIS EN CHARGE AU TITRE DE LA PAIE 2016**

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2016 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Vu l'avis du Comité technique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➔ **DÉCIDE d'approuver le renoncement à l'application des règles de déchéance quadriennale pour des reclassements en 2011 intéressant quatre agents de l'université et pris en charge au titre de la paie 2016** (cf. un document joint à la présente délibération).

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2016.*

Nombre de membres présents	<b>26</b>
Nombre de membres représentés	<b>8</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>34</b>
Nombre de votes pour	<b>34</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

*Signé*

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 05/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/06/2016